

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024-02-003

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Nombre d'absent(s) : 4  
Nombre de pouvoir(s) : 4

**Vote :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au Pôle Enfance Jeunesse, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 8 février 2024

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, René MEASSON, Odile PHILIPPON,

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Pierre PASQUIER pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, René MEASSON pouvoir à Florence CHEUCLE, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Charlotte DEGUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LE CADRE DU CERCLE VERTUEUX D'ENERGIE DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - AUTORISATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié en vertu de l'article 11 de la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative au droit de  
Accusé certifié exécutoire

042-214202566-20240215-2024-02-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024  
Publication : 17/02/2024

Loire Forez agglomération (LFA) a lancé, comme chaque année, un appel à projets concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, lequel s'inscrit dans le cadre du dispositif : "Cercle vertueux d'énergie". Ainsi, les actions financées par ce fonds doivent générer de nouvelles économies d'énergie permettant de ré-abonder le fonds d'investissement, et ce afin d'augmenter les capacités d'aides aux communes. Pour ce faire, les communes bénéficiaires s'engagent à reverser un réabondement de 25 à 50 % du montant d'aide perçu selon les modalités précisés dans le règlement du dispositif : soit en une seule fois avec un réabondement de 25 %, soit tous les ans à hauteur d'un réabondement de 5 % annuel.

La Commune de Saint Marcellin en Forez a décidé de passer les éclairages intérieurs des bâtiments communaux suivants en éclairages LED :

Bâtiment communal	Montant estimatif des travaux (T.T.C.)
Mairie	10 278 €
Salle Omnisport	14 288 €
Salle Bernard Rouby	10 878 €

Compte tenu que le projet ci-dessus décrit rentre dans le cadre de l'appel à projets lancé par LFA concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, la Commune de Saint Marcellin en Forez, souhaite solliciter une participation financière sous la forme d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre du passage en éclairages LED, les éclairages intérieurs de la Mairie, de la Salle Omnisport et de la Salle Bernard Rouby.
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement 1 seule fois, soit 25 % l'année suivant la date de décision d'attribution du fond de concours,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds de concours ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 16 FEVRIER 2024

Le Maire



Eric LARDON



Le Secrétaire de séance



Charlotte DEGUIN